



**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012**

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : PRUNEAUX SECHES
Position Douanière : 0813.20.00.00
Contingent tarifaire global : 100 T

Critères de répartition :

- 1- Accorder 40 % du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Accorder le reliquat au principal importateur
- 3- Pénaliser ceux qui n'ont pas utilisé les quotas qui leurs a été accordés en 2011.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 EN T
FRUIDELI	200,00	60,00
BABY FOOD MAGHREB	90,00	0,00
NOREST FOOD	90,00	0,00
EUROMAX	90,00	0,00
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	470	60
BIMEX NEGOCE	68,7	5
VRAIS DELICE	60	5
SOCABIS	50	5
AGRICAP	50	5
AGRODIS	50	5
AGRIFEL	50	5
AGROVI	50	5
EURO AGRI	50	5
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	429	40
TOTAL	899	100



**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012**

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : OLIVES, PREPAREES OU CONSERVEES
AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU A L'ACIDE
ACETIQUE, NON CONGELEES

Position Douanière : 20.05.70 00 11/12/13/19 20.05.70 00
91/92/93/99

Contingent tarifaire global : 100 T

Critères de répartition :

- 1- Accorder les quantités demandées par l'importateur

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012
JESSY DIFFUSION	29,036	29,036
TOTAL	29,036	29,036



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : PECHES, Y COMPRIS LES BRUGNONS ET
NECTARINES AVEC ADDITION DE SUCRE
Position Douanière : 2008.70.00.30
Contingent tarifaire global : 150T

Critères de répartition :

- 1- Accorder 33,33 % du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Accorder le reste du contingent aux anciens opérateurs à répartir au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années.
- 3- Pénaliser ceux qui n'ont pas utilisé les quotas qui leurs a été accordés en 2011.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 EN T
STOCK PRALIM	100,00	37.5
COPRALIM	149,99	37.5
SOFRALIM	149,99	37.5
MADICO PM	250,00	37.5
TOTAL	649.98	150



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : AMIDON DE MAIS
Position Douanière : 1108.12.00.00
Contingent tarifaire global : 800T

Critères de répartition :

- 1- Accorder 15 % du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Accorder le reste du contingent aux anciens opérateurs à répartir au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012
ORKILA MAROC	400,00	400,00
DISTRALIM	300,00	164,83
TATE & TYLE MOROCCO	500,00	115,17
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	1200	680
SAPAK	1200,00	60,00
IDEBEL	200,00	60,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	1400	120
TOTAL	2600	800



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : HUILE DE LIN BRUTE
Position Douanière : 1515110000
Contingent tarifaire global : 125 T

Critères de répartition :

- 1- Accorder les quantités demandées par l'importateur

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012
VEPEC	30,4	30,4
TOTAL	30	30



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit	: MELANGES DE JUS DE FRUIT, Y COMPRIS LES MOUTS DE RAISIN, ET DE JUS DE LEGUMES (AUTRES QUE POMMES, POIRES, AGRUMES, ANANAS ET FRUITS TROPICAUX, SANS SUCRE)
Position Douanière	: EX 2009.90.00.99
Contingent tarifaire global	: 100 T

Critères de répartition :

- 1- ACCORDER LA QUANTITE DEMANDEE A L'ANCIEN IMPORTATEUR.
- 2- LE RESTE EST REPARTI A PART EGAL ENTRE LES NOUVEAUX IMPORTATEURS.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012
CENTRAL DES BOISSONS GAZEUSES	61,20	61,20
COPRALIM	27,02	19,40
AGRO JUICE PROCESSING	100,00	19,40
TOTAL	188.24	100



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : ALIMENTS POUR CHIENS OU CHATS
CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL
Position Douanière : 2309.10.00.00
Contingent tarifaire global : 1000 T

Critères de répartition :

- 1- Accorder 7 % du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Accorder le reste du contingent aux anciens opérateurs à répartir au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années.

NOM OU RAISON SOCIALE	Quantités demandées (en T)	Quantités accordées 2012 (T)
MADICA PM	250,00	95,06
MARS MOROCCO	969,17	325,45
PETLAND	855,00	98,89
JESSY DIFFUSION	2 151,54	310,55
MARJANE HOLDING	601,62	82,09
PET MOROCCO	276,00	17,97
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	3 029	930
ANIMAL WORLD	241,92	17,50
MULTIFEED	260,00	17,50
AQUA CAGE CENTER	135,00	17,50
FOOD IMPORT	42,00	17,50
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	135	70
TOTAL	3 164	1 000



**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012**

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : CONFITURES, GELES, MARMELADES, PUREES ET
PATES DE FRUITS, A L'EXCEPTION D'AGRUMES,
DE FRAISES ET D'ABRICOTS

Position Douanière : EX 2007.10.00 ; EX 2007.99.10 ; Ex 2007.99.20.00 ;
Ex 2007.99.90.91/93/98

Contingent tarifaire global : 300 T

Critères de répartition :

- 1- Accorder 10 % du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Accorder le reste du contingent aux anciens opérateurs à répartir au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années.
- 3- Pénaliser ceux qui n'ont pas utilisé les quotas qui leurs a été accordés en 2011.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 (T)
SOFRALIM	180,00	85,67
COPRALIM	291,31	60,45
MADICO PM	45,00	35,87
M&M SANTE MAROC	129,00	38,65
STOCK PRALIM	200,00	0,00
EXTAPORT COMPANY	230,00	49,37
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	1 075	270
MARJANE HOLDING	34,14	30,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	34	30
TOTAL	1 109	300



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : AUTRES HUILES VÉGÉTALES ET LEURS FRACTIONS
Position Douanière : EX1515.90.99.00
Contingent tarifaire global : 150 T

Critères de répartition :

- 1- Accorder les quantités demandées par l'importateur

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 EN T
KING GENERATION	41,40	41,40
STE NOUVELLE PHARMAC	24,00	24,00
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	65	65



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : AUTRES PREPARATIONS DES TYPES UTILISEES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE (UNIQUEMENT ANTICOCCIDIENS SUR SUPPORT, CHOLINE, 70, PREPARATIONS POUR ALIMENTATION DE POISSONS, ANTIBIOTIQUES, LACTOREMPLACEURS, PULPE SECHE DE BETTERAVE MELASSEE, RESIDUS D'AMIDONNERIE, A L'EXCLUSION DES PREMELANGES ;

Position Douanière : Ex 23.09.90.10.00 EX 23.09.90.90.10/20/30 /40/50/60/70

Contingent tarifaire global : 15 000 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Répartir le contingent entre les importateurs dans la limite de la quantité demandée.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES ACCORDEES EN 2012 (EN T)
CEVA SOPHAVET	80,00
COPAG	1000,00
SOMAPRA	45,00
LIVESTOCK ABS	300,00
TECHNA VITAMIX	50,00
FEED AND FOOD ADDITIF	438,44
PRODELA PREMIX	1395,00



CERNA MAROC	130,00
MULTIFEED	800,00
NUTRI AM	55,00
IDEBEL	200,00
PLANET HEALTH	106,00
DYNACOM	0,00
NUTRIMIX	650,00
SOELA	800,00
COGEPRA	72,00
TOTAL DES ANCIENS IMPORTATEURS	6121.44
NUTRIFEED	100,00
ALF SAHEL	100,00
ALTUBE GAMBRAS	22,50
RUMIX ALKASSAB	50,00
NUTRI ZO	100,00
TOTAL DES NOUVEAUX IMPORTATEURS	372.5
TOTAL	6493.94



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : POMME DE TERRE, SIMPLEMENT CUITS,
CONGEELES
Position Douanière : 2004.10.20.00
Contingent tarifaire global : 1000 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Accorder 10% du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Répartir le reste du contingent entre les anciens importateurs au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années et dans la limite de la quantité demandée.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 (T)
KING GENERATION	1 029,12	133.00
PATY'S	1 000,00	209.28
COPRALIM	910,01	15.09
AMANDINE INTERNATIONAL	737.28	99.01
MARJANE HOLDING	500,00	80.54
MAROCEAN	250,00	44.06
BILAD FOOD	800,00	74.07
BCI FOOD	200,00	25.95
TRANSIGEL	1 000,00	0,00

Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DRFC



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

LES FRIGORIFIQUE BOUZARGTOUM	2 000	219.00
TOTAL ANCIEN IMPORTATEURS	6 426	900
TRADE MEDITERRANEAN	229,15	20,00
SOFRALIM	910,16	20,00
JULIUS	200,00	20,00
AH TRADING COMPANY	120,00	20,00
TIMPS MAROC COMMERCE INTERNATIONAL	150,00	20,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	1 609	100
TOTAL	8 036	1 000





REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : PULPES DE BETTERAVES
Position Douanière : 23.03.20.00.10
Contingent tarifaire global : 72 000 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Répartir le contingent au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012
DYNACOM	72 000,00	35 617,00
ALF AMMAR	72 000,00	29 183,00
COMALIM	72 000,00	3 600,00
STE SUPERFOOD	50 000,00	3 600,00
TOTAL	266 000,00	72 000,00



**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012**

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : JUS DE FRUITS OU DE LEGUMES, NON FERMENTES,
CONCENTRES

Position Douanière : EX2009.80.00.11 ; EX2009.80.00.19 ;
EX2009.80.00.91 ; EX2009.80.00.96 ;
EX2009.80.00.98

Contingent tarifaire global : 730 T

Critères de répartition :

1/Repartir 16.45% à part égale du contingent tarifaire sur les nouveaux importateurs

2/ repartit le reste sur les autres importateurs dans la limite des quantités demandées

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES EN T	QUANTITES ACCORDEES 2012 (EN T)
MORROCAN FOOD PROCESSING	1000,00	600,00
BELLE IMAN	10,00	10,00
AGRO JUICE PROCESSING	730,00	30,00
JULIUS	100,00	30,00
COPRALIM	32,022	30,00
SOFRALIM	32,022	30,00
TOTAL	1904,04	730,00





**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012**

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit	: TOMATES, PREPAREES OU CONSERVEES AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU A L'ACIDE ACETIQUE (A L'EXCLUSION DES TOMATES ENTIERES OU EN MORCEAUX) EN EMBALLAGES NETS SUPERIEURS A 1 KG
Position Douanière	: EX2002.90.10.00; EX2002.90.90.11; EX2002.90.90.19; EX2002.90.90.91; EX2002.90.90.99
Contingent tarifaire global	: 100 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Accorder 10% du contingent aux nouveaux importateurs
- 2- Répartir le reste du contingent entre les anciens importateurs dans la limite de la quantité demandée
- 3- Pénaliser ceux qui n'ont pas utilisé les quotas qui leurs a été accordés en 2011.

Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et
des Nouvelles Technologies

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DRFC



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES DEFINITIVES ACCORDEES EN 2012 (EN T)
COPRALIM	60,000	60,00
NOREST FOOD*	400,000	15,00
MOROCCAN FOOD PROCESSING*	1 000,000	15,00
STOKPRALIM	100,00	0,00
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	1 460	90
SILVER FOOD	100,00	10,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	100	10
TOTAL	1 560	100





REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : Raisins secs
Position Douanière : 0806.20.00.10/90
Contingent tarifaire global : 100 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Accorder le contingent au nouveau importateur dans la limite de la quantité demandée.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES DEFINITIVES ACCORDEES EN 2012 (EN T)
NOREST FOOD	90,00	0,00
Total des anciens importateurs	90	50
AGRI FEL	50,00	50,00
Total des nouveaux importateurs	50	50
TOTAL	140	100





**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012**

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : AVOCATS FRAIS OU SECS
Position Douanière : 0804.40.00.00
Contingent tarifaire global : 100 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Accorder 35% du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Répartir le reste du contingent sur les anciens importateurs au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années dans la limite de la quantité demandée.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 EN T
EUROFRESH	100,00	64,09
TIBA IMPORT EXPORT	150,00	5,91
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	250	70
FRUD'OR DISTRIBUTION	50,00	5,00
GALA PLUS	100,00	5,00
UNIVERS FRUTAS	150,00	5,00
SOUJOURD IMPORT	150,00	5,00

Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DRFC



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

LABEL VIE	100,00	5,00
NAFILA IMPORT EXPORT	150,00	5,00
TIMPS MAROC COMMERCE INTERNATIONAL	150,00	5,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	150	30
TOTAL	400	100





**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012**

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : PREMELANGES DES TYPES UTILISES POUR
L'ALIMENTATION DES ANIMAUX
Position Douanière : 2309909081
Contingent tarifaire global : 1000 T

Critères de répartition :

- 1- Accorder 6% du contingent aux nouveaux importateurs
- 2- Répartir le reste du contingent entre les anciens importateurs dans la limite de la quantité demandée
- 3- La plus faible quantité accordée aux anciens importateurs doit être supérieure ou égale à celle accordée aux nouveaux importateurs

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES EN 2012 (EN T)
TECHNA VITAMIN	165,00	102,38
NUTRIAM	253,50	142,67
FEDRAYET	500,00	214,64
HYNUT	400,00	164,52
COPAG	600,00	160,85
SOMAPRA	1,00	1,00
NUTRIMIX	300,00	44,74
IPV	73,45	24,81
FEED AND FOOD ABDELLATIF	78,00	15,00
NOUVELLE EDDIK	470,00	15,00
CERNA MAROC	126,00	15,14
ALL BIOTECHNOLOGY	40,00	15,00
PLANET HEALT	272,00	15,00
NOVENA	160,00	15,00



Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DRFC



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

TOTAL DES ANCIENS IMPORTATEURS	2967	946
NUTRIFEED	63,00	15,00
RUMIX AL KASSAB	50,00	15,00
NUTRIZO	100,00	15,00
LABORATOIRE BROFORT	9,00	9,00
TOTAL DES NOUVEAUX IMPORTATEURS	222	54
TOTAL	3189	1000





REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : POIS 'PISUM SATIVUM' ET HAROCOTS 'VIGNA SPP., PHASEOULUS SPP'. EN GRAINS, PREPARES OU CONSERVES AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU A L'ACIDE ACETIQUE, NON CONGELES

Position Douanière : 2005.40/2005.51

Contingent tarifaire global : 100 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Accorder 10% du contingent aux nouveaux importateurs
- 2- Répartir le reste du contingent entre les anciens importateurs à part égal

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 (T)
JESSY DIFFUSION	129,60	45,00
BABY FOODS MAGHREB*	400,00	45,00
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	1 330	90
BIMEX NEGOCE	124,32	10,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	124	10
TOTAL	1 454	100



REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD

D'ASSOCIATION MAROC-UE

POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : KIWIS FRAIS
Position Douanière : 0810.50.00.00
Contingent tarifaire global : 100 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Accorder 30% du contingent aux nouveaux importateurs à répartir à part égal.
- 2- Répartir le reste du contingent entre les anciens importateurs au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années.
- 3- Pénaliser ceux qui n'ont pas utilisé les quotas qui leurs a été accordés en 2011.

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES ACCORDEES 2012 (T)
THM FRUITS	150	49,37
EUROFRESH	100	20,63
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	150	70
FRUD'OR DISTRIBUTION	10	5,00
Nafila Import Export	150	5,00
LABEL VIE	150	5,00
SOUJOURD Import Export	150	5,00



Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DRFC



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

Univers Frutas	150	5,00
COOPAMAN	150	5,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	760	30
TOTAL	910	100





REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE
POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012

DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE

Produit : CHAMPIGNIONS, PREPARES OU CONSERVES
AUTREMENT QU'AU VINAIGRE OU A L'ACIDE
ACETIQUE

Position Douanière : 20.03.10.10.00 ; 20.03.10.90.10/90 ;
20.03.90.10.00 ; 20.03.90.90.10/90

Contingent tarifaire global : 200 T

Légende :

- Eliminer les sociétés ayant connexion avec une ou plusieurs sociétés en ne gardant qu'une société du même groupe ayant la plus grande moyenne des importations.
- Eliminer les sociétés qui ont une activité loin de l'importation du produit objet de la répartition.

Critères de répartition :

- 1- Accorder 20% du contingent aux nouveaux importateurs
- 2- Répartir le reste du contingent entre les anciens importateurs au prorata de la moyenne des importations des trois dernières années.
- 3- Pénaliser ceux qui n'ont pas utilisé les quotas qui leurs a été accordés en 2011.

Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DRFC



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES (EN T)	QUANTITES DEFINITIVES ACCORDEES EN 2012 (EN T)
MADICO PM	400,00	107,52
COPRALIM	32,69	27,10
JESSY DIFFUSION	347,33	55,46
SOFRALIM	32,69	0,00
STE BIMEX NEGOCE	120,80	5,00
TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	934	195
NOREST FOOD	50,00	5,00
TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	50	5
TOTAL	984	200





**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC-UE POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2012
DEMANDE DE FRANCHISES DOUANIERES RELATIVE A L'IMPORTATION DE**

Produit POMMES FRAICHES du 1er Février au 30 Avril
Position Douanière EX0808.10.90.20/90
Contingent tarifaire global 2000T

Critères de répartition :

- 1- Accorder aux nouveaux importateurs une quantité leur permettant d'atteindre 20t. cette quantité équivaut à 14% du contingent, soit 280t.
- 2- Accorder aux anciens importateurs une quantité égale à 20% de plus que la moyenne des importations accordées dans le cadre du quota lors des trois dernières années, sans dépasser la quantité demandée.
- 3- Repartir le reliquat de façon équitable entre les anciens importateurs.
- 4- Ne pas accorder à un ancien importateur une quantité inférieure à un nouveau importateur.

	NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITE DEMANDEE (EN T)	QTE ACCORDEE 2012 (T)
	anciens importateurs		
1	ACHAML (CHARIKAT MUSTAKIM LITIJARA)	50,00	39,10
2	AGDAL FOOD TRADING	100,00	41,20
3	AGRI-FEL	100,00	38,59
4	AL MUSTAFIA	120,00	39,53
5	ASSIL FRUITS ET LEGUMES FRAIS	250,00	27,32
6	ATLANTIC GULF COMPANY AGCO	500,00	40,42
7	BELGHAZI FRUITS ET LEGUMES	100,00	42,84
8	BELKACEM ABDERRAHMAN	100,00	57,23



9	BELLAMLIH MAMOU SAMIR	26,00	26,00
10	CHAIB COMPAGNIE	100,00	43,17
11	COOPERATIVE AGRICOLE SALSABIL	100,00	29,19
12	CROWN FRUIT	26,00	26,00
13	DRISS BEN BARKA	100,00	41,50
14	ESPACE BIO	50,00	41,17
15	EURODOV	100,00	67,16
16	EXOFRUIT	100,00	41,07
17	EXTRANAD	100,00	39,51
18	FODIPRIM	100,00	53,70
19	FRUDOR	500,00	136,86
20	FRUITS TASSAOUT	100,00	42,32
21	FRUTA MAR	100,00	47,32
22	LAKHNATI ALAOUI ABDELAZIZ	26,00	26,00
23	LAKHNATI ALAOUI HASSAN	26,00	26,00
24	LINA FRUITS	100,00	63,63
25	MAMOU ABDELLATIF	70,00	32,46
26	MARROUA AHMED	100,00	44,12
27	MEDIFRUIT	100,00	44,44
28	MEGA FOOD	200,00	44,37
29	MIX FOOD	250,00	41,20
30	SARA FRUIT	100,00	75,56
31	SDBH MAROPEEN	176,00	38,59



32	TIBA IMPORT EXPORT	300,00	253,84
33	TOP CHOIX	26,00	26,00
34	TRABECO	50,00	41,75
	TOTAL ANCIENS IMPORTATEURS	4346,00	1719,16
	nouveaux importateurs		
1	NAFILA IMPORT EXPORT	300,00	20,00
2	BEST PRIM	50,96	20,00
3	GARLAND	100,00	20,00
4	GOLDPRIM	49,79	20,00
5	LATRACH MOHAMED	50,00	20,00
6	LIFE FRUITS	100,00	20,00
7	LOULICHKI DRISS	100,00	20,00
8	LABEL VIE	500,00	20,00
9	MARJANE HOLDING	1500,00	20,00
10	RAWYA FATI FLEUR	21,50	20,00
11	SOUJLOUD IMPORT EXPORT	300,00	20,00
12	TAJ FOOD	100,00	20,00
13	UNIVERS FRUTAS	300,00	20,00
14	VOLMER	450,00	20,00
	TOTAL NOUVEAUX IMPORTATEURS	3622,25	280,00
	TOTAL	7968,25	1999,16

Royaume du Maroc

**Ministère de l'Industrie, du Commerce et
des Nouvelles Technologies**

Département du Commerce Extérieur

*Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
DRFC*



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

قطاع التجارة الخارجية

